



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2018

Date de la convocation :
10 septembre 2018

Date d'affichage :
10 septembre 2018

Nombre de conseillers élus : **15**

Nombre de conseillers en fonction : **14**

Nombre de conseillers présents : **10**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. BAUR Denis, Mme LE LAY Nathalie, M. DI BARTOLOMÉO Roland
M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROS-JEAN Nadine, M. KAIZER Didier, Mme REGNIER Agnès, Mme RENOIR Isabelle,

Absents :

Mme SCHEID Sandrine (procuration à Mme Regnier Agnès), M. NICLOUX Didier, (procuration à M. Baur Denis), Mme LISKA Christelle (procuration à M. Roland Di Bartoloméo), M. KIRSCHWING René (procuration à M. Didier Kaizer).

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Budget 2018 : Décision modificative n° 2
3. Parc pédagogique et terrain de pétanque : demande de subvention Région Grand'Est
4. Locaux associatifs : demande de subvention Région Grand'Est
5. Acquisition de mobilier urbain et demande de subvention SMITU
6. Lotissement Meilbourg : vente parcelle n° 5
7. Aménagement parc pédagogique : prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2016
9. CLECT : approbation du rapport portant sur le transfert de charges de la compétence GEMAPI
10. Modification de la régie
11. Don
12. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Kanfen infos :**

Le prochain bulletin municipal sortira à la fin du mois de septembre. La distribution se fera le week-end du 29 et 30 septembre.

- **Bulletin annuel**

Le sommaire du prochain bulletin annuel est pour l'essentiel défini. Un focus sera fait sur les agents de la commune ainsi que sur les commissions municipales (urbanisme, fêtes et cérémonies, travaux, communication, etc).

- **Dates des prochaines manifestations :**

26 septembre 14 h à 17 h : golf itinérant CCCE à Kanfen

27 septembre - 9 h : accueil nouveaux arrivants

27 septembre - 11 h 15 : remise des cartes aux nouveaux électeurs et cérémonie des jeunes diplômés

23 novembre - 18 h 30 : prix des maisons fleuries

10 novembre - 17h00 : célébration de l'armistice - 100^e anniversaire

- **SMITU :**

Suite à la suppression des lignes de bus scolaires remplacées par les lignes régulières, de nombreux problèmes sont apparus. Les bus prenant en charge les enfants de Kanfen ne disposaient pas d'assez de places pour prendre en charge les 55 enfants de Kanfen.

Deux réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves afin d'évaluer les problèmes qui semblent aujourd'hui réglés.

- **Opération « Nettoyons la nature » à Entrange**

La route entre Kanfen sous Bois sera fermée vendredi 28 septembre de 14h à 16 h.

- **Vol d'hélicoptère sur le ban communal**

ENEDIS exécute un contrôle aérien de ses lignes hautes tensions entre le 10 et le 30 septembre.

- **Rentrée scolaire**

116 enfants sont scolarisés à ce jour sur la commune, 50 en maternelle et 66 à l'école élémentaire.

- **Brioche de l'amitié**

La vente des brioches de l'amitié à Kanfen s'effectuera le week-end du 5 au 7 octobre.

- **A31 : opération escargot**

Les associations qui militent contre le péage sur l'A31 bis organisent une opération escargot le 22 septembre de 14 à 16 h entre Florange et la frontière luxembourgeoise.

- **Naissances**

15 naissances ont été déclarées à ce jour pour 2018.

- **Travaux**

Kanfen-sous-Bois : les travaux ont débuté et les entreprises ont fait le choix de commencer par traiter les voiries d'Entrange.

Rue de Volmerange : les travaux concernant la voirie sont terminés, il reste les aménagements paysagers.

Rue Jeanne d'Arc et Schuman : les travaux vont commencer semaine 38.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

2 - Budget 2018 : Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-34

Par délibération n° 2018-06 modifiée par arrêté en date 25 juin 2018, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 056 877,09 € soit à 1 055 705,60 € en section de fonctionnement et à 1 001 171,49 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approuver les virements de crédits au sein de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
238 op1801	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations ERA rue Sainte Barbe	80 000,00 €	-8 000,00 €	72 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
238 op1701	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations ERA rues des Vergers, Lavoir et Liberté	127 000,00 €	8 000,00 €	135 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

3 - Parc pédagogique et terrain de pétanque : demande de subvention Région Grand'Est

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-35

Par délibération n° 2018-10 en date du 25 janvier 2018, le conseil municipal a décidé l'aménagement d'un parc paysager et d'un terrain de pétanque.

Pour le financement de cette opération, la commune sollicite une subvention à la Région Grand'Est pour un montant de 39 106,10 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement

Montant H.T. : 195 530,50 € HT Montant TTC : 234 636,60 € TTC	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
DETR	23,1 %	45 156,00 €		
Région Grand'Est	20,0 %	39 106,10 €		
Commune	56,9 %	111 268,40 €	39 106,10 €	150 374,50 €
	100,0 %	195 530,50 €	39 106,10 €	234 636,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le plan de financement ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Région Grand'Est
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4 - Locaux associatifs : demande de subvention Région Grand'Est

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-36

Afin d'offrir de meilleures conditions de fonctionnement et de pratique de leur sport, le conseil municipal a décidé la réalisation de locaux associatifs ouverts à l'ensemble des associations de la commune.

Pour le financement de cette opération, la commune sollicite une subvention à la Région Grand'Est pour un montant de 28 694 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement

Montant H.T. : 143 470 € HT Montant TTC : 172 164 € TTC	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
DETR	20,6 %	29 494,00 €		
Région Grand'Est	20,0 %	28 694,00 €		
Commune	59,4 %	85 281,00 €	28 694,00 €	113 975,00 €
	100,0 %	143 469,00 €	28 693,80 €	172 162,80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la construction de locaux associatifs
- **d'accepter** le plan de financement ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Région Grand'Est pour le financement de cette opération
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5 - Acquisition de mobilier urbain et demande de subvention SMITU

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2018-37

Les aubettes accueillant les utilisateurs du réseau Citéline sont aujourd'hui vétustes.

Suite à l'aménagement de la rue de Volmerange, il est apparu nécessaire à la commission de l'urbanisme de proposer le remplacement de l'abribus situé dans cette rue.

Le montant du devis établi par la société *Lacroix Signalisation* de Saint-Herblain s'élève à :

- **5 254,60 € HT** soit **6 305,52 € TTC**, pose comprise

De même, le SMITU aidant financièrement les collectivités dans le remplacement de ces équipements, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de **3 000 € HT** pour l'abribus + **15 %** du prix hors taxes de la pose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le remplacement de l'abribus situé rue de Volmerange
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du SMITU pour le remplacement de ces équipements

6 - Lotissement Meilbourg : vente parcelle n° 5

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-38

Conformément aux volontés de la commune, la parcelle cadastrée 222/6 section 30 (lot n° 5 du lotissement de Meilbourg) d'une surface de 6 a 59 avait été gelée en vue d'un aménagement ultérieur.

Les programmes d'investissement de la commune nécessitent aujourd'hui la vente de cette parcelle au prix de 21 000 € l'are soit 138 390 € TTC.

M. et Mme ALLAERT demeurant 53 rue Auguste Renoir à la Chapelle d'Armentières (59930) se sont portés candidats pour l'acquisition de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE par 1 abstention et 9 voix pour,

- **d'accepter** la cession de la parcelle cadastrée 222/6 section 30 (lot n° 5 du lotissement de Meilbourg) à M. et Mme ALLAERT d'une superficie de 6 a 59 et pour un montant de 138 390 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

7 - Aménagement parc pédagogique : prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-39

Par délibération en date du 19 février 2018 et 19 mars 2018, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un parc paysager à l'entrée de Kanfen.

Le bureau d'études MATEC a fait une offre de prix pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Le montant des honoraires s'élève forfaitairement à 1 100 € HT soit 1 320 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement d'un parc pédagogique
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'agence MATEC.

8 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2016

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2018-40

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris par l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Eaux de la ville de Thionville, nous a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2016.

Ce rapport qui reprend le prix et la qualité de service de l'eau potable pour l'exercice 2016 est mis à la disposition de l'assemblée délibérante qui a pu librement le consulter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de prendre acte et d'approuver** le rapport annuel du Service des Eaux de la ville de Thionville pour l'exercice 2016.

9 - CLECT : approbation du rapport portant sur le transfert de charges de la compétence GEMAPI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-41

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation de la République (NOTRe), qui confie la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant la réunion de la CLECT en date du 18 juin 2018, relative aux transferts de charges de la compétence GEMAPI actant qu'aucun transfert de charge n'a été retenu par la CLECT,

Conformément à l'article 1609 noniès C du Code Général des Impôts, il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises à l'article L.521I-5 du CGCT, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'approuver** le rapport, ci-annexé, de la CLECT du 18 juin 2018 portant sur le transfert de charges de la compétence GEMAPI,
- **d'approuver** ensuite le montant relatif à l'attribution de compensation,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des présentes.

10 - Modification de la régie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-42

Par délibérations en date du 17 juin 2008, 1^{er} février 2010, 15 décembre 2014, 30 juin 2017 et 28 mai 2018, le conseil municipal a donné son accord à la mise en place et modification d'une régie municipale afin de permettre aux services municipaux d'accepter l'encaissement en espèces ou par chèques des produits suivants :

- Dons divers
- Ventes de bois aux affouagistes
- Participation à des voyages ou sorties organisés par la commune
- Encarts publicitaires
- Menus produits forestiers
- Concessions de cimetières
- Amendes pour dépôt sauvage d'ordures
- Produits liés à l'exploitation du SPANC
- Location des salles communales
- Location du minibus
- Location de la tente communale
- Location des chaises et tables appartenant à la commune
- Spectacles et manifestations organisées par la commune
- Ventes de boissons non alcoolisées vendues lors de manifestations
- Redevance annuelle pour mise à disposition de jardins familiaux

Pour permettre l'encaissement d'autres produits, il est proposé au conseil municipal d'étendre le champ d'intervention de la régie municipale au versement ci-après

- Photocopies de documents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** un avenant aux délibérations de création et de modification d'une régie municipale afin d'y inclure les produits sus mentionnés

11 - Don

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-43

Le domaine de la famille Sontag, viticulteurs à Contz-les-Bains, a été ravagé par un incendie dans la nuit du 14 au 15 juin 2018. Environ 30 000 bouteilles qui devaient être commercialisées en 2018 ont presque toutes été détruites par les flammes lors de l'incendie.

Toute la zone de production, la cave de dégustation et le lieu de stockage des bouteilles ont été emportés.

Yves Licht, Maire de Contz-les-Bain a engagé un mouvement de soutien afin d'aider la famille Sontag.

Par courriel en date du 5 juillet 2018, la commune de Contz a lancé une collecte de fonds dont l'intégralité sera versée au Domaine Sontag.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

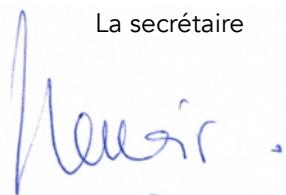
- **d'accepter** de verser une aide d'un montant de 100 € au domaine Sontag.

12 - Divers

Néant

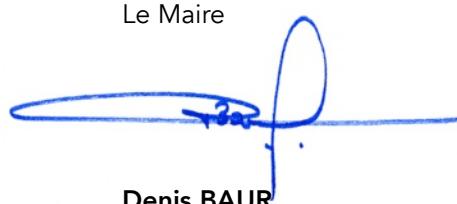
La séance est levée à 20 h 15.

La secrétaire



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR